

Introduction

C'est une véritable révolution que nous connaissons dans le statut de la victime depuis les dernières décennies du xx^e siècle. Un phénomène est rarement isolé. La centralité de la victime touche – on le voit dans ce livre – son statut juridique, mais il faut aussi parler mémoire, pathologies, politiques publiques, recherches.

On sait peu que, sur ce sujet aussi, Robert Badinter est à l'origine d'un tournant majeur dans l'histoire de la justice. Dès 1981, constatant que les victimes étaient laissées pour compte après les procès, il confie au Pr Milliez une mission sur le suivi des victimes. On le sait peu, comme on ignore souvent que l'une des mesures principales, la coordination des associations de victimes, fut mise en œuvre en quelques années avec la création de l'INAVEM (Institut national d'aide aux victimes et de médiation) devenu en 2017 France Victimes. Les mesures convergent et elles participent du changement des mentalités et des représentations dans la société. C'est donc en 1986 qu'est créé l'INAVEM, mais aussi, sous la pression de l'association SOS Attentats et de sa présidente et fondatrice Françoise Rudetzki, le Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et autres infractions (FGTI). Une nouvelle étape est franchie après les attentats de 1995, avec la création des Cellules d'urgence médico-psychologique (CUMPs) à l'initiative de Xavier Emmanuelli, le secrétaire d'État chargé de l'action humanitaire d'urgence.

Les structures ministérielles ont suivi. Dès 2004, un secrétariat d'État aux victimes est confié à Nicole Guedj. Cela n'a qu'un temps et, en 2016, dans la suite des attentats de 2015, Juliette Méadel hérite d'un secrétariat d'État à l'Aide aux Victimes, bientôt appuyé sur un secrétariat général. Nouveau changement après la présidentielle de 2017 : la fonction est confiée à une Délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV) placée auprès de la ministre de la Justice et, depuis, c'est Élisabeth Pelsez qui a occupé cette fonction jusqu'en août 2020. C'est elle qui présente ici des remarques conclusives en précisant la politique gouvernementale sur la prise en charge des victimes de terrorisme.

Durant ces mêmes décennies, la place de la victime a changé dans les procédures pénales en France. Une série de mesures ont été promulguées qui visent à mieux accompagner les victimes en amont

du procès, durant le procès et, avant ou après, dans l'indemnisation. À titre d'exemple, des bureaux d'aide aux victimes (BAV) ont été institués dans tous les tribunaux de grande instance (devenus tribunaux judiciaires après fusion avec les tribunaux d'instance). Pour ce qui concerne strictement les victimes de terrorisme, le rôle de l'ONACVG est symptomatique, et nouveau : c'est cet Office national en charge des anciens combattants et victimes de guerre qui les suit dans la durée puisqu'elles sont assimilées à des victimes de guerre, de même qu'il suit les mineurs déclarés pupilles de la Nation.

Mais l'État n'est pas tout et l'État ne fait pas tout. Il faut d'abord regarder outre-Atlantique pour comprendre la nouvelle centralité de la victime. Comme le montrent Didier Fassin et Richard Rechtman¹, ce qu'on appellera l'invention sociale du trouble de stress post-traumatique (TSPT ; PTSD pour Post-Traumatic Stress Disorder) date des années 1970 sous la double influence, d'une part, du retour des vétérans du Vietnam marqués par les horreurs de la guerre et, d'autre part, du mouvement féministe face aux victimes de viol. Bien sûr qu'à divers moments de l'histoire récente des médecins se sont penchés sur les conséquences psychiques de la guerre ou autres traumatismes, bien sûr que la réalité du TSPT existait avant, mais la question posée est celle de la reconnaissance de cette pathologie dans le monde médical et dans la société. La conclusion est simple : le TSPT entre dans le référentiel des maladies psychiques – le DSM, dans ce contexte américain. Il faudra du temps avant qu'il s'impose en France, en tout cas dans le grand public.

Cela fait sens, car en France s'impose un changement de régime mémoriel au milieu des années 1980 dans ce qui touche à un autre domaine, celui de la Seconde Guerre mondiale. Dès lors, mais pas avant quoi qu'on en dise, la figure de la victime juive s'impose comme une figure structurante de la mémoire collective de la Seconde Guerre mondiale en France, au point d'occuper l'essentiel de l'espace mémoriel. Quant au régime de Vichy, figure centrale également, il était principalement lu sous l'angle de sa contribution à la mise en œuvre de la Solution finale. La situation a encore évolué et on peut estimer qu'une forme de convergence s'est opérée à la fin des années 2000 qui associe ces figures à celle du résistant. Toujours est-il que cette centralité de la

1. Didier Fassin et Richard Rechtman, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007, 464 p.

victime est cruciale pour qui s'intéresse aux cadres de pensée dominants dans lesquels s'inscrivent recherches, débats et institutions.

C'est de tout cela, de recherches, de débats, d'institutions et de mémoire, dont parlent les contributions à cet ouvrage. Celui-ci rassemble les communications d'un colloque international portant sur « l'indemnisation et la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme de masse » qui s'est tenu à Rennes le 3 avril 2018 à l'initiative des juristes² de l'Institut de l'Ouest Droit et Europe (IODE, UMR CNRS 6262). À plus large horizon, il est le résultat d'un travail de longue haleine mené dans le cadre de l'équipement d'excellence MATRICE qui vise à mieux comprendre l'articulation entre mémoire individuelle et mémoire collective. Un équipement d'excellence est une plateforme technologique financée dans le cadre des Investissements d'avenir. Il a été retenu dès la première phase des Equipex, en février 2011, et vise (car il dure toujours) à mieux comprendre l'articulation entre mémoire individuelle et mémoire collective. Dans ce vaste ensemble qui réunit 25 partenaires, l'angle juridique a d'emblée été associé. On y devine comme une passerelle entre les objectifs initiaux de MATRICE et ceux d'une composante postérieure, le vaste « Programme 13-Novembre » sur la mémoire des attentats du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis³.

L'idée n'est pas ici de résumer à ce stade les différentes contributions dont la structure rend bien compte : on déclinera donc en trois grands chapitres la thématique de la prise en charge des victimes. La table des matières donne les précisions nécessaires, mais nous y relèverons la particulière diversité des contributeurs, dont celle des chercheurs venus de France et de l'étranger, afin d'offrir à cette manifestation une perspective comparatiste. À ces chercheurs s'ajoutent des responsables d'associations de victimes et d'associations d'aide aux victimes, eux-mêmes juristes ou psychologues, un avocat, un médecin, la représentante du Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et autres infractions (FGTI) et nous associons tout spécialement à nos remerciements la Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV), Élisabeth Pelsez, pour

2. Les interventions orales ont été transcrites dans le cadre de MATRICE par un protocole de transcription automatique et ces transcriptions ont été retravaillées par Yohann Quistrebert (docteur en droit de l'Université de Rennes 1, IODE, UMR CNRS 6262) et Héloïse Carron-Picart (doctorante en droit à l'Université de Rennes 1, IODE, UMR CNRS 6262), sous contrat CIFRE ONAG VG, avant d'être soumises aux auteurs.

3. <<http://www.memoire13novembre.fr>>.

sa contribution qui fixait déjà les grands axes de la politique gouvernementale au moment où la réunion s'est tenue.

Les textes ont été retravaillés pour construire cet ouvrage, mais l'histoire va très vite au point que, par bien des aspects, il s'agit d'une forme de bilan à une date donnée dans un processus toujours en marche. La rencontre du 3 avril 2018 s'est inscrite dans une triple temporalité.

Partie prenante d'un équipement d'excellence, MATRICE, retenu comme tel par les programmes d'Investissements d'avenir, s'accorde bien avec la volonté de mettre la mémoire au cœur de la réflexion et, par une approche pluridisciplinaire, de comprendre mieux l'articulation entre mémoire individuelle et mémoire collective.

Depuis l'origine, l'Unité mixte de recherche IODE, portée par l'Université de Rennes 1 et le CNRS, est partenaire de MATRICE et du programme « 13-Novembre » qui s'est greffé sur l'Equipex ensuite; cette rencontre est née d'une approche juridique de la victime et singulièrement de sa prise en charge. Ce laboratoire de recherche est à l'origine, dans cette même collection, d'une réflexion sur le droit au défi du terrorisme, mais à l'époque à propos des attentats du 11 septembre 2001, et plusieurs chapitres portaient alors sur le traumatisme et sur la victime⁴.

Le droit des victimes a été au cœur de l'agenda récent, alors même que la question était posée avec plus d'acuité après chaque attentat. C'était une forme de mise à l'épreuve des outils de la démocratie puisqu'aussi bien ce sont la démocratie elle-même et ses fondements qui étaient ciblés par chaque attentat. La victime se trouvait d'autant plus au cœur du dispositif juridique, politique et mémoriel qu'elle constituait clairement la figure de référence autour de laquelle pouvait se maintenir peu ou prou le tissu social.

C'est sans doute la conscience de ces enjeux qui a poussé des intervenants de si haute qualité, si reconnus chacun et chacune dans leur domaine d'expertise et d'intervention, à accepter de participer à cette réflexion partagée. Nous ne saurons donc trop les remercier de leur confiance et de leur engagement.

*

4. Philippe Pierre (dir.), *September 11th – 12th. The Individual and the State faced with terrorism*, Paris, Hermann, 2013.

Au moment où ce livre est soumis à l'impression, la France, l'Europe, le monde vivent une crise multidimensionnelle d'une ampleur incroyable. La notion de victime et la question de la prise en charge sont évidemment interpellées par la pandémie du SARS-CoV-2. Les réflexions qui précèdent et plus encore celles qui suivent sont bien sûr antérieures. Mais par bien des aspects, elles fournissent des clés majeures pour comprendre le présent.

DENIS PESCHANSKI⁵

5. Denis Peschanski est responsable scientifique de l'équipement d'excellence MATRICE, Contrat ANR-10-EQPX-21.